

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

Date de convocation :

14-11-2025

Date d'affichage :

14-11-2025

Nbre conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

Procuration : 5

Votants : 15

L'an deux mil-vingt-cinq, le **jeudi vingt novembre**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : Michel BRIFFAULT, Christelle MIDELET, CHOPLIN Ludovic, Anne CHEVILLOT, Olivier COMPAIN, Gérard RICO, Jean-Claude MERIENNE, Philippe LECRECQ, Thérèse RIPAUT, PICAULT Isabelle

Absents excusés : Céline MAILLET (pouvoir à Michel BRIFFAULT), BAREAU Christiane (pouvoir à Jean-Claude MERIENNE), Aurore GASNIER (pouvoir à Philippe LECRECQ), Francis HONORÉ (pouvoir à Isabelle PICAULT) David COTTEREAU (pouvoir à Thérèse RIPAUT), Sophie LAMBERT, Emmanuel de BEAUCOURT, Alice BLOT, Vincent BROCHARD,

Absents : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe LECRECQ a été élu secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

- CONSTRUCTION ECOLE ELEMENTAIRE CHOIX DE LA MOE RETENUE
- URBANISME PLUI : PARCELLE RESERVEE
- DM4
- DETR 2026

DIVERS :

1.6 commande publique – actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

- 2025.11.18 – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES CHOIX MOE RETENUE

M. Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a acté la construction d'une nouvelle école élémentaire et la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, inscrit des crédits au budget 2025 et autorisé le lancement d'une consultation d'une Maîtrise d'œuvre en vue de réaliser la construction du bâtiment et la rénovation énergétique des autres.

La consultation a été lancée ; il donne lecture de l'intégralité du rapport d'analyses des offres (RAO) établi par la société AKAJOULE, en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après étude du RAO, s'ensuivent les échanges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,
- De se conformer aux résultats de la consultation indiqués dans le RAO établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de retenir la proposition

établie par le groupement PIX ARCHITECTURE, LC Développement et LCA

- Le montant des honoraires sont établis à 85 570 € HT pour assurer les missions 1 et 2.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2.1 Urbanisme – Documents d'urbanisme

2025.11.19 – URBANISME PLUI : RESERVATION D'UNE EMPRISE SUR LA PARCELLE AC1 DANS LE CADRE DU PLUI

M. Le maire rappelle la délibération du 2 octobre dernier portant sur l'arrêt du PLUi et indique qu'il est nécessaire d'y apporter l'ajout de la réservation d'une parcelle dans le cadre du PLUi.

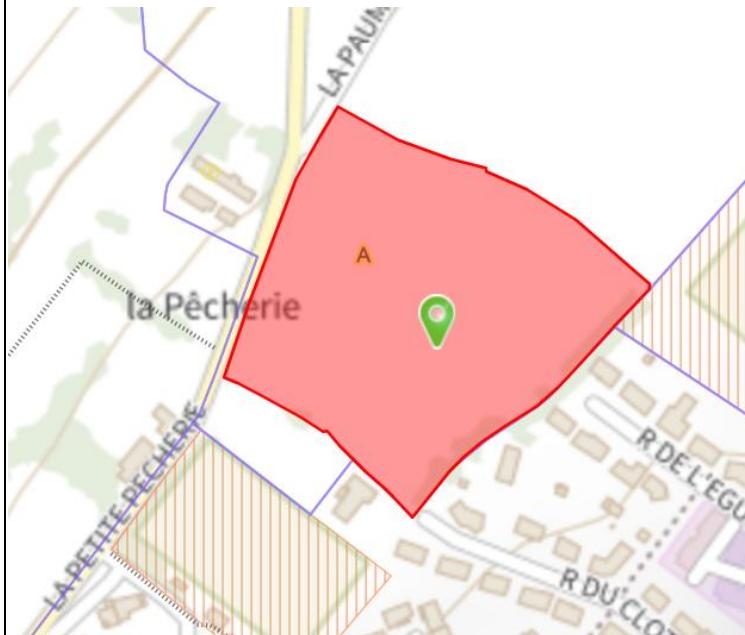
Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.151-41 relatif aux emplacements réservés ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration ;
- Considérant la nécessité de sécuriser les sentes et allées piétonnes le long de la départementale et de préserver la largeur de la voie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Décide de demander l'inscription au PLUi d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée AC1, située sur la commune de Coulans-sur-Gée.

1. Précise que la réservation porte sur une bande de 5 mètres de largeur en haut de talus sur toute la longueur de la parcelle, destinée à la sécurisation des cheminements piétons et à la préservation de la largeur de la départementale (RD88)- Longueur estimée à 158ml soit une surface d'environ 790m².
2. Autorise le Maire à transmettre la présente délibération à la communauté de communes compétente pour intégration dans le PLUi et à accomplir toutes démarches nécessaires.



2025.11.20 – DM4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, d'effectuer le virement de crédit suivant :

Section Investissement

Recettes :

1345 (CD72 amendes de police)	+23 785€
13 251 (LBN)	6 500 €

Dépenses

231-op40-	+ 23 785 €
231-op615	+ 6 500 €
203-op40	- 25 740 €
231-op612	+ 23 000 €
2051-op94-2017	+ 470 €
2051-op91-2017	+ 870 €
2183-op91-2017	+ 1400 €
231-op40	- 11 520 €
231-op91-2017	+ 11 520 €

2025.11.21 – DETR 2026

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2026, M. Le Maire donne le résultat de la réunion de travail de la commission FINANCES réunie la veille.

Au vu de l'ensemble des projets proposés, le projet susceptible d'être éligible est :

– LA RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- de valider le projet précité venant de faire l'objet d'une présentation. Il est précisé que le projet présenté est nécessaire pour la pérennité du bâtiment non seulement au titre de la préservation du patrimoine mais également au titre de la sécurité publique au vu de l'état actuel du site.

- de rappeler que M. Le Maire ayant délégation pour faire l'ensemble des demandes de subventions est autorisé à présenter le présent projet au titre des aides de financement de l'Etat

- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier "y rapportant.

 **DIVERS :**

Décisions du Maire depuis la dernière séance :

28/10/2025	2025_10_28	l'avenant n°1 portant sur le délai d'exécution du marché d'AUDIT ENVIRONNEMENT – VIVONNE	04/06/2020
03/11/2025	2025_11_03	CONSTRUCTION ESPACE JEUNES AVENANT 1 LOT 7 ANVOLIA modification du SIRET et des coordonnées bancaires	04/06/2020
12/11/2025	2025_11_12	Révision loyer au 01.01.2025 - Loyer bureau SMAEP Brains-Souligné nouveau tarif = 1192,07€ (ancien 1151,79 €)	04/02/2021
17/11/2025	2025_11_17	Portant sur la modification de dénomination du titulaire Du marché de location de décos de Noël	404/06/2020

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôture la séance à 19h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 10 décembre 2025 à 20h30.

Le Maire
M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance
Philippe LECRECQ

Suivent les signatures

Nom	Prénom	Signatures
BAREAU	Christiane	
BLOT	Alice	
BROCHARD	Vincent	
CHEVILLOT	Anne	
CHOPLIN	Ludovic	
COMPAIN	Olivier	
COTTEREAU	David	
DE BEAUCOURT	Emmanuel	
GASNIER	Aurore	
HONORÉ	Francis	
LAMBERT	Sophie	
LECRECQ	Philippe	
MAILLET	Céline	
MERIENNE	Jean-Claude	
MIDELET	Christelle	
PICAULT	Isabelle	
RICO	Gérard	
RIPAULT	Thérèse	

Fin du trame du 20-11-2025